

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
<b>Délibération – Comité syndical du 28 février 2023</b>		
<b>CONSEILLERS SYNDICAUX :</b>  EN EXERCICE : 21  PRESENTS : 14  VOTANTS : 13  QUORUM GEMAPI : 10	<b>PRESENTS :</b> UMBERTO DIMASTROMATTEO, PAULINE BRESSE, BERENICE LACOMBE, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, FREDERIQUE DUC, CLAUDE REVIL-BAUDARD, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, MIKE ROUSSEAU, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME  <b>EXCUSES :</b> FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, FRANCK ROUBEAU, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PHILIPPE ROISINE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI  <b>ABSENTS :</b> FRANCK PACCARD	<b>VOTES :</b>  POUR : 13  CONTRE : 0  ABSEPTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 21/02/23	<b>CARTE GEMAPI :</b> PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE	

Rapporteur : Pierre Bessy  
Délibération n°23-09

**Objet : GEMAPI – Etudes pré-opérationnelles des aménagements de réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation des bassins versants des torrents du Glapet et du Planay**

**Considérant** le dossier de la études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly dans sa version finale du 31/01/2023, établie suite aux remarques de la DREAL.

**Considérant** le rapport d'instruction favorable du PEP PAPI Arly de la DREAL,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 6.1 du PEP PAPI concernant les études pré opérationnelles des aménagements de réduction de la vulnérabilité face aux risques d'inondations des bassins versant du Glapet et du Planay, le contexte de l'opération est rappelé.

Le bourg de Megève est particulièrement exposé aux risques d'inondations, compte tenu de la forte charge sédimentaire des torrents qui le traverse et par de nombreux aménagements contraignants ces cours d'eau. Ainsi de nombreux enjeux (habitations, réseaux et infrastructures) sont vulnérables. Certains aménagements contribuent également à aggraver les débordements.

La fiche action 6.1 du PAPI concerne l'étude de la faisabilité des aménagements de protection contre les inondations et régulation du transit sédimentaire (plage de dépôts et adaptation du profil en long en fonction des enjeux) des bassins versants du Planay et Glapet.

Cette action est inscrite dans la fiche action 25 : restauration des cours d'eau du plan d'action - CTENS - Contrat Territoire Espace Naturels Sensibles de la CC Pays du Mont Blanc.

